

CERTIFICAT NATIONAL DE COMPÉTENCE « MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS » (CNC MJPM)

➤ **RESPONSABLES PEDAGOGIQUES**

DUBUIS Amanda
MCF en droit privé à l'UPF

CAUSSÉ Anne-Lise
Responsable formations
supérieures à OCELLIA

Intervenants UPF :

ATENI Pitu

Enseignant et président de
l'association Taputea Ora pour la
Santé mentale

Mme CACHET

Juge des tutelles

DARAS Nicolas

Enseignant, ancien directeur d'un
service de tutelles

DELSOUT Josée

Conseillère technique à la DSFE
en charge du surendettement

DEXTER Warren

Juriste et fiscaliste

HONG KIOU Valérie

Conseillère technique à la DSFE
en charge des aides sociales

MISERY Maud

Cheffe de service à la CPS

NAHEI Georges

Conseiller technique à la DSFE en
charge des personnes vulnérables

NAZABAL Marjorie

Psychologue spécialiste du
handicap et du vieillissement

PUGIBET Marc

Chef du service social du CHT

SEBTI Johan

Chef du département psychiatrie
au CHT

➤ **CALENDRIER**

**Ouverture à la demande
sous réserve d'un
minimum
de 10 inscrits**

➤ **LIEU DE FORMATION**

Campus d'Outumaoro
Université
de la
Polynésie française

Objectifs et compétences développées

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs est un professionnel chargé d'assurer des missions de protection (sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle) auprès de personnes adultes en incapacité de pourvoir seules à leurs intérêts. Il agit sur demande et mandat d'un juge des tutelles. Le mandataire judiciaire exerce son activité en tant que délégué au sein d'un service de mandataire judiciaire, préposé d'un établissement sanitaire, social ou médico-social, ou mandataire à titre individuel.

Les dispositions du droit civil et du droit de l'action sociale relatives à la protection juridique des majeurs, étendues et adaptées en Polynésie française par ordonnance n° 2012-1222 du 2 novembre 2012, imposent une obligation de détenir le CNC MJPM aux personnes exerçant des mesures de protection.

Public et conditions d'accès

La formation s'adresse à toute personne exerçant ou souhaitant exercer la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs. L'entrée en formation est conditionnée aux prérequis suivants :

- Etre titulaire d'un certificat, titre ou diplôme au moins de niveau 5 (bac + 2)
- Selon le statut visé d'exercice de la profession, justifier d'une expérience professionnelle de 1 à 3 ans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire.
- Avoir au minimum 21 ans à l'entrée en formation (25 ans pour les personnes souhaitant exercer à titre individuel).
- Etre capable d'exprimer et d'argumenter le projet professionnel, la connaissance et l'intérêt pour la profession, la motivation à accéder à la préparation au CNC MJPM.

Organisation pédagogique

La formation s'effectuera en partenariat entre OCELLIA et l'UPF dont les enseignants des deux organismes dispenseront tous les cours théoriques en présentiel et à distance.

Détentrices d'un agrément national pour la préparation au CNC MJPM, OCELLIA est une école de référence des métiers Santé et Social en région Auvergne – Rhône Alpes. Son siège est à Lyon.

Plan pédagogique

Formation théorique de 300 heures réparties en 4 domaines de formation :

DF 1 : Juridique (84 heures)

- 1.1 Droit et procédures (48 heures)
- 1.2 Champ médicosocial (36 heures)

DF 2 : Gestion (78 heures)

- 2.1 Gestion administrative et budgétaire (48 heures)
- 2.2 Gestion fiscale et patrimoniale (30 heures)

DF 3 : Protection de la personne (72 heures)

- 3.1 Publics et pathologies liées à la dépendance (24 heures)
- 3.2 Relation, intervention, aide à la personne (48 heures)

DF 4 : Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs (66 heures)

- 4.1 Contours et limites de l'intervention (18 heures)
- 4.2 Relations avec le Juge et l'institution judiciaire (12 heures)
- 4.3 Déontologie et analyse des pratiques (36 heures)

Validation

La formation complète est sanctionnée par un Certificat National de Compétence de Mandataire à la protection des majeurs mention mesure judiciaire à la protection des majeurs.

Il est délivré par OCELLIA au nom de l'Etat.

Frais de formation

940 000 F CFP